

ABONNEMENT.

SAUMUR.
Quatre mois 30 fr.
Six mois 45
Trois mois 15
Poste :

On s'abonne :

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annances, la ligne. 30 C.
Réclames. — 30
Faits divers. — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4^{er} AVRIL

LA CRISE MINISTÉRIELLE

On lit dans le National:
« On ne s'entretient dans les couloirs de la
Chambre que de la nouvelle combinaison
ministérielle.
» On prévoit que la tâche de M. de Frey-
cinet sera difficile sinon impossible, par
suite des exigences incroyables des opportu-
nistes, qui ne veulent pas s'avouer vaincus
et annoncent tout haut l'intention de con-
server leur place et leur influence dans la
majorité.
» On comprend qu'à la veille des élections
générales, ils ne veulent pas perdre deux
années d'efforts.
» Si on ne leur accorde pas une large
part dans le nouveau cabinet quel qu'il soit,
ils déclarent hautement qu'ils lui refuseront
leur concours et qu'ils le combattront à ou-
trance.
» Ces prétentions ne sont pas de nature
à mettre fin de sitôt à la crise ministérielle.
» On affirmait hier soir, dit la Gazette de
France, que ce qui retarde la formation du
cabinet, c'est la condition, imposée par quel-
ques-uns de ceux qui sont désignés pour en
faire partie, de l'expulsion immédiate des
Princes.
Ceserait le premier article du programme.
M. de Freycinet l'a accepté.

LA CHAMBRE.

Beaucoup moins de foule que la veille à
l'extérieur et beaucoup de monde à l'inté-
rieur. On sait du reste qu'on ne pourra pas
aujourd'hui contempler les traits augustes du
nouveau ministre, et quant à l'ancien
il reste prudemment dans ses lares. La con-
duite qu'on lui a fait avant-hier suffit.
A peine la séance est-elle ouverte qu'elle
est suspendue pour un quart d'heure. M.
Brisson a reçu du président de la commis-

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

V

LA FOLLE DE BICÊTRE (suite).

Il ne restait plus dans la salle que le docteur
Pinel, M. de Montmahé et moi; nous la quittâmes
sans échanger une parole; nous étions tous les
trois absorbés par des réflexions douloureuses que
que nous n'avions pas besoin de nous communi-
quer pour les connaître. Un affreux spectacle nous
attendait dans la cour. Au milieu était dressée une
table avec des chaises à côté. C'était là qu'avaient
été rendus les jugements sommaires à la suite des-
quels les victimes étaient tombées sous les sabres
des égorgeurs.
Des cadavres étaient disséminés sur le sol, qui
disparaissait par endroits sous les flagons rouges;
l'odeur écœurante du sang versé arrivait jusqu'à
nous. Nous nous hâtâmes de quitter ce lieu d'é-
pouvante.
L'aspect de la route que nous avions à suivre
pour retourner nous parut plus sinistre que lors-
que nous l'avions parcourue la première fois.

sion des crédits, M. Floquet, l'avis que M.
Floquet, rapporteur, serait en mesure de dé-
poser son rapport avant 3 heures. Et maître
Jacques, rapporteur et président, tient sa pa-
role. Il dépose un rapport qui écarte tous les
considérants du projet Ferry et demande
seulement le vote immédiat d'un crédit de 50
millions, soit 25 millions pour la guerre et
25 millions pour la marine, destinés à en-
voyer immédiatement des renforts à notre
armée de l'extrême Orient.

M. de Cassagnac monte à la tribune et
déclare au nom de ses amis que, tout prêt à
voter les cinquante millions demandés, il se
tiendra strictement dans les limites fixées
par le rapporteur et refuse absolument tout
vote qui engagerait la politique ultérieure.

Aucune nouvelle de notre armée d'extrême
Orient n'est encore parvenue aux différents
ministères, à moins cependant qu'on ne con-
tinue le système de cachotteries employé par
M. Ferry. Au reste, il convient de faire ob-
server que dans les couloirs du Parlement
et dans les différents centres ministériels on
simplement politiques républicains, la ques-
tion du Tonkin était absolument mise de
côté.

Quels seront les nouveaux ministres?
L'union républicaine sera-t-elle réussie ses
prétentions? Avancera-t-on ou reculera-t-
on les élections? Telles étaient les questions
à l'ordre du jour. Quant à savoir si le gé-
néral Brière de l'Isle avait enfin reçu des nou-
velles de la brigade Giovaninelli que les der-
niers renseignements pouvaient faire consi-
dérer comme coupée; quant à demander si
de nouveaux télégrammes confirmaient les
espoirs qu'on avait pu concevoir avant-hier
sur une guérison possible du général de
Négrier, personne dans le monde officiel ne
paraissait y songer.

On conçoit, d'ailleurs, que le général
Brière de l'Isle a autre chose à faire qu'à
écrire des télégrammes. Jamais général en
chef n'a eu sur les bras une tâche plus com-
pliquée, plus difficile, plus absorbante que
la sienne.

Les visages étaient effarés. Était-ce la crainte,
l'horreur des forfaits accomplis ou la honte du
crime qui rejaillit dans une certaine mesure sur
ceux qui n'ont pas essayé d'en empêcher l'accom-
plissement? Des bandes farouches parcouraient les
rues en poussant des chants avinés, en brandissant
des armes ou des emblèmes d'une signification
terrible. Le tocsin faisait entendre ses accents
lugubres, non pour appeler les citoyens à s'armer
contre l'ennemi commun, mais pour les pousser
les uns contre les autres. Il y avait dans l'air
comme un présage de grands malheurs.

Avant d'arriver au Marais, M. de Montmahé et
moi nous nous séparâmes du docteur Pinel. Nous
étions inquiets, car dans tout Paris, pendant cette
journée sanglante, les violences individuelles
avaient pu se donner carrière, et les haines se
satisfaire. Il faisait nuit lorsque nous arrivâmes aux
abords de notre demeure; M^{lle} Louise nous atten-
dait.

— N'allez pas plus loin, dit-elle, l'hôtel a été
envahi, il est encore occupé et toutes les issues
sont gardées.

— Et Laurence?

— Elle est en sûreté. Avant qu'on ait forcé la
porte, nous avons eu le temps de nous sauver par
l'entrée du jardin. Nous avons même pu emporter
le sac d'or que vous aviez mis de côté et quelques
objets précieux.

Une dépêche particulière de Cochinchine
arrivée hier à Paris et qui a été communi-
quée à la Gazette de France, donne des ren-
seignements navrants sur notre situation au
Tonkin et en Cochinchine. Elle dit en sub-
stance :

- « Sommes écrasés au Tonkin, les troupes
» qui envahissent le Tonkin sont des Tar-
» tares parfaitement organisés, commandés
» à l'europpéenne et qui ont été secrètement
» préparés de longue main.
» Des renforts sont aussi urgents en Co-
» chinchine qu'au Tonkin, et plus de 30,000
» hommes sont indispensables. »

Londres, 31 mars.

On mande de Hong-Kong au Standard,
que les Chinois ont repris toutes les posi-
tions que les Français avaient occupées aux
alentours de Lang-Son.

LES RENFORTS. — Un envoi de 8,000
hommes va être fait immédiatement, sans
préjudice de 50,000 hommes qui seront
envoyés si le vote des crédits demandés est
fait par la Chambre.

RÉSULTATS DE LA POLITIQUE FERRY

Pour ne pas compromettre sa prochaine
campagne électorale, M. Ferry a imposé à
notre vaillant petit corps expéditionnaire au
Tonkin des efforts surhumains.

Le résultat que nous redoutions s'est pro-
duit.

Nos soldats sont débordés par les masses
chinoises, nous avons fait des pertes dou-
loureuses, nos généraux réclament des ren-
forts immédiats.

La situation est critique; ce sont les Chi-
nois qui prennent l'offensive.

Et il faut cinquante-cinq jours pour la
traversée, sans compter le temps nécessaire
pour l'organisation des renforts, l'embra-
quement et la marche jusqu'à l'ennemi!

Nous nous dirigeâmes vers la maison amie où
M^{lle} de Montmahé nous attendait et où nous pou-
vions compter sur une hospitalité empressée.

VI

TRAMES ET COMLOTS.

M. de Montmahé, prévoyant les jours de péril,
avait, quelque temps auparavant, placé des valeurs
importantes en lieu sûr, de sorte que la question
d'argent ne l'embarassait pas. Mais la maison où
nous étions allés précipitamment chercher un asile
était beaucoup trop rapprochée de son hôtel; nous
savions que la haine de M^{lle} Sauvrais, de Valfons
et de Cyprien ne s'endormirait pas, et qu'en ces
temps profondément troublés elle était redoutable.
Rester dans le voisinage du Marais eût été d'une
suprême imprudence; nous ne tardâmes pas à
nous transporter loin de là, dans le quartier du
clos Saint-Lazare. Un parent très-éloigné de M. de
Montmahé y occupait une vaste habitation et en
mit une partie à sa disposition.

Ce parent, nommé Grouville, était un riche
négociant, fournisseur de l'armée de la Républi-
que, et par cela même plus à l'abri qu'un autre
des perquisitions compromettantes. De plus, il
avait des relations qui lui permettaient de bien
connaître la situation et à l'aide desquelles il se
faisait fort de nous procurer des passeports. En
attendant que nous pussions quitter Paris, nous

M. Ferry est-il assez coupable!
Et rappelons-nous ce qui s'est passé, sa-
medi, à la Chambre :

Au moment où le gouvernement affirmait
que la pleine possession de la frontière ton-
kinoise nous était acquise, et que l'envoi de
renforts était inutile, à ce moment même la
frontière et la place forte qui la défend
étaient perdues, nos troupes en retraite, et le
général Brière de l'Isle réduit à télégra-
phier qu'il « espère pouvoir défendre tout le
Delta ».

Depuis le commencement de cette entre-
prise malheureuse, la politique de M. Ferry
a toujours été la même, ne sachant ni pré-
voir les difficultés de l'heure prochaine, ni
même calculer celles de l'heure présente.

Et pourtant ce ne sont pas les renseigne-
ments qui ont manqué au gouvernement
sur les difficultés qui nous attendaient en
Chine.

Qu'on se reporte aux dépêches de M.
Bourrée à M. Challemel-Lacour en 1883.

« Je souhaite que l'événement me donne
tort, disait-il, mais j'éprouve les plus vives
appréhensions au sujet de la guerre que l'on
veut faire. »

Il annonçait que les troupes impériales
avaient reçu l'ordre de rentrer dans le Ton-
kin; que nous aurions des masses considé-
rables sur les bras; que nous aurions d'a-
bord de faciles succès, mais que la lutte
prendrait un caractère plus sérieux à me-
sure que des contingents exercés arriveraient
pourvus d'armes à tir rapide et d'une excel-
lente artillerie; que cette guerre pourrait se
prolonger indéfiniment en nous imposant les
sacrifices les plus lourds.

Hélas! aujourd'hui il est prouvé que M.
Bourrée avait cent fois raison.

Il est aussi démontré que M. Ferry portait
le fardeau des affaires d'une si allègre façon
que les imbéciles de la majorité le prenaient
pour un homme très-fort.

L'homme très-fort jouait à pile ou face sur
les événements du Tonkin.

Quelle honte pour cette majorité de s'être
laissé si longtemps duper par un aussi im-
pertinent polichinelle!

devions soigneusement cacher notre retraite.

L'horizon devenait de jour en jour plus sombre;
les mesures violentes de la Convention laissaient
bien loin derrière elles celles de l'Assemblée
législative. La tyrannie de la Commune pesait
chaque jour d'un poids plus lourd sur la popula-
tion parisienne; le procès de Louis XVI suivait son
cours et l'on s'acheminait rapidement vers le
régime de la Terreur. Chaque jour nous apportait
l'écho des déclamations furieuses de Marat et de
Hébert réclamant des décatombes de victimes.

Dans ces jours sinistres où la proscription plane
sur toutes les têtes, où nul n'est sûr d'échapper à
la calomnie et aux trames d'ennemis inconnus, une
des plus grandes souffrances est d'ignorer le sort
de ceux qu'on aime. Moi, pauvre enfant isolé, je
n'avais personne sur qui portât particulièrement
ma sollicitude, si ce n'est la pauvre Mariette, que
je ne pouvais espérer retrouver. Mais M. de Mont-
mahé et sa fille avaient de nombreux amis sur la
destinée desquels ils tremblaient incessamment;
je les entendais chaque jour se demander: Qu'est
devenue telle personne? Est-elle encore en liberté?
N'a-t-elle pas été frappée dans quelque un des
siens? Un silence douloureux suivait ces ques-
tions, et leurs fronts assombris me disaient les
tranges qui attristaient leurs cœurs.

Je me proposai pour servir de messager auprès
des absents; on refusa longtemps mes services, on

Que ce gouvernement misérable soit jeté à la porte, ce n'est que justice. Mais ce n'est pas assez.

Si M. Ferry a été insouciant et incapable, les députés de la majorité n'ont pas été moins insouciant ni moins incapables.

A L'ASSASSIN !

Voici comment, dans l'*Intransigeant* d'avant-hier, M. Henri Rochefort, un des pires ennemis de l'Empire, juge M. Jules Ferry :

« Eh bien ! nous reprochera-t-on encore notre violence et nos exagérations ? Quand nous écrivions et répétions depuis un an que pas un de nos soldats ne sortirait du Tonkin ; quand nous criions à l'assassin et au voleur ! Etions-nous des exaltés et des évergumènes ? Il en est sous l'opportuniste comme il en était sous l'Empire, où tant de gens nous donnaient tort. Il a fallu Sedan pour qu'on se décidât à reconnaître que nous avions eu raison.

« Ce n'est pas que je veuille faire à Napoléon III l'injure de le comparer à Jules Ferry. Si le premier a commis l'odieuse folie d'une déclaration de guerre à l'Allemagne, du moins il est allé en personne à Sedan, sous les boulets de la Prusse. En même temps qu'à la capitulation il s'exposait à un éclat d'obus. Le sale et ignoble ventrouillard nommé Ferry n'a même pas risqué un instant sa carapace de cloporte dans cette expédition tonkinoise, où les cadavres se chiffrent aujourd'hui par milliers. C'est du fond de son antre ministériel, dont la garde est doublée depuis hier, que ce roi des lâches envoie nos meilleurs officiers et nos plus braves soldats à la boucherie. Cette canaille tue par le télégraphe et assassine nos enfants au moyen du câble sous-marin.

« L'extrême gauche, dont il s'est si bien moqué samedi, en traitant d'incident de guerre la défaite du général de Négrier, quand il avait dans sa poche la dépêche annonçant l'invasion du Tonkin par deux cent mille Chinois, l'anéantissement de nos forces et notre déroute sur le Delta, qui va nous échapper comme le reste, l'extrême gauche e-t-elle enfin compris ce qu'il y a de monstrueux à conserver M. Ferry au ministère, sous prétexte de lui laisser la responsabilité de ses fautes ?

« Cette responsabilité, mais c'est uniquement sur nos soldats qu'elle retombe. Lui, il sait bien qu'il a cinquante moyens de s'y soustraire. Si le danger s'accroissait, il en serait quitte pour passer la Manche avec sa jolie famille et les millions qu'elle l'a aidé à s'adjuger... »

LA SITUATION MILITAIRE AU TONKIN.

Non-seulement Lang-Son est évacué et le fruit de la marche si habile, si dure du commencement de février, est perdu, mais l'abandon de Tuyen-Quan, conquis si chèrement, est imminent.

Les Pavillons Noirs vont, de leur côté,

ne voulait pas m'exposer à être rencontré par un des trois misérables dont j'avais à redouter la haine ; dans un temps où le soupçon était partout, on craignait que mon inexpérience ne me fit commettre quelque maladresse compromettante. Mais mes instances devinrent si pressantes, on me vit tellement affligé de ne pouvoir offrir ce témoignage de mon dévouement que M. Montmahé et sa fille finirent par céder, quoique à regret.

Nous avions la certitude que M. de Valbons agissait de concert avec M^{me} Sauvrais et Cyrien ; nous savions aussi que des dénonciations formulées avec un art perfide avaient été portées contre nous, je ne doutais pas non plus qu'ils fussent constamment mêlés aux plus violents agitateurs de la rue.

Je devais donc prendre les plus grandes précautions pour ne pas être reconnu par l'un d'eux. Je couvris ma tête d'un chapeau à larges bords, j'employai toutes les ressources de l'art pour me rendre méconnaissable.

M^{lle} de Montmahé y mit elle-même la main, je croyais être assez bien travesti pour n'avoir pas à redouter un examen hostile.

Je fis ainsi bien des voyages à travers Paris, et chaque fois je rapportais des réponses aux lettres dont je m'étais chargé. C'était pour mon protecteur et sa fille une véritable jouissance de lire ces confidences de l'amitié, d'échanger les réflexions

repandre l'offensive, si la chose n'est pas faite déjà.

La situation est donc des plus graves. Nous avons notre armée divisée en deux colonnes opérant à 250 kilomètres l'une de l'autre, et dans l'impossibilité de se secourir mutuellement. Le manque de troupes ne permettant pas au général Brière de l'Isle de constituer une réserve avec laquelle il se serait porté sur la route de Lang-Son ou sur le fleuve Rouge, ses deux lieutenants ont été abandonnés à eux-mêmes, sachant pertinemment qu'ils n'avaient pas de renforts à attendre.

C'est dans ces conditions que la colonne du général de Négrier, forte de 7 à 8,000 hommes, a été écrasée dans les combats du 26 et du 27, à la suite desquels l'armée n'ayant plus ni munitions ni artillerie, la retraite a été ordonnée.

L'ARMÉE EN RETRAITE.

Le corps d'armée du général de Négrier, commandé aujourd'hui par le colonel Herbing, « ayant épuisé ses munitions », dit la dépêche du général de Négrier, pourra-t-il reculer jusqu'à Dong-Son sans être entamé, anéanti peut-être par les 400,000 Chinois victorieux lancés à sa poursuite, dans cette retraite qui nécessitera quatre à cinq journées de marches forcées, dans un pays de montagnes où les défilés sont nombreux et où les surprises peuvent achever de démoraliser des troupes fatiguées qui, qu'on ne l'oublie pas, se battent depuis le 22 mars, jour où elles ont été surprises à Dong-Dang.

Sans munitions ! Tout soldat comprendra l'horreur d'une retraite qui s'effectue sans munitions. Impossible d'arrêter un ennemi qui tue impitoyablement, à distance. La baïonnette devient une arme inutile ; elle ne sert même pas à se défendre ; la suprême espérance de vendre chèrement sa vie n'existe plus.

C'est dans ces conditions désastreuses que nos troupes effectuent, à 3,000 lieues de leur patrie, une retraite héroïque, à travers une contrée inconnue, à proximité d'un pays vomissant des ennemis innombrables.

A Don-Vean, à Dong-Son, elles ne sauraient tenir ; avant leur arrivée à Chu, un désastre plus complet encore est à redouter, tout cela faute de secours envoyés à temps. Et dire que ces troupes ne pourront pas être efficacement secourues avant cinquante-cinq jours, temps nécessaire pour faire parvenir des renforts au Tonkin.

Que de choses peuvent se passer dans ce laps de temps !

LA BRIGADE GIOVINELLI EN DANGER

Le général Brière de l'Isle s'attend d'un instant à l'autre à voir les masses chinoises déboucher par Chu et Lang-Kep. Gagneraient-elles de vitesse la colonne du malheureux général de Négrier ? Que deviendraient nos 5,000 hommes renfermés dans le massif montagneux qui s'étend de Dong-Son au delà de la frontière ? Le col de Don-Van est-il encore entre nos mains ?

et les commentaires qu'elles provoquent. J'y gagnais moi-même d'entrer plus avant dans l'intimité de la famille. On m'interrogeait, on me consultait, j'étais initié à une foule de détails intimes qui me prouvaient la confiance sans limites qu'on avait en moi.

— Ah ! monsieur Fernand, me dit un jour M^{lle} Laurence, après avoir lu une lettre d'une de ses amies que je venais de lui apporter, il paraît que vous dites beaucoup de bien de moi.

— Je ne dis jamais que ce que je pense, mademoiselle.

— Encore pourriez-vous ménager l'enthousiasme de vos éloges.

Je crus lui avoir déplu et rougis jusqu'aux oreilles, mais elle reprit sur le ton de l'enjouement :

— Puisque vous ménagez si peu ma modestie, ajoutez-t-elle, j'usurai de représailles. Lisez.

Elle me montra du doigt les lignes suivantes de la lettre de son amie :

« ... Sais-tu que ton chevalier a fort bon air ? Il a une excellente tenue, de la distinction, du tact. On voit qu'il a profité des leçons de ton excellent père. As-tu remarqué ses pieds si petits, si bien cambrés, sa main fine et aristocratique ? As-tu remarqué ? ... Mais je suis sûre que... »

M^{lle} Laurence m'arrêta dans ma lecture.

— Assez, me dit-elle, le reste ne vous regarde pas.

Tout est obscurité et péril dans cette funeste campagne.

Nos préoccupations se portent en même temps d'un autre côté. Que va devenir la petite garnison de Thai-Nguyen exposée à tous les coups de l'invasion ? Et pour Tuyen-Quan le danger est encore plus grand. La brigade Giovaninelli lutte en vain contre une armée qui lui est dix fois supérieure en nombre.

« L'ennemi grossit toujours sur le fleuve Rouge », télégraphie le général Brière de l'Isle, qui ne peut faire tête à la fois dans toutes les directions. Tuyen-Quan a été évacué, les Chinois du Yunnan venus par la rivière Claire se sont emparés de cette place et ont marché contre le général Giovaninelli retranché à Phu-Dahan dans une position fort critique, ne pouvant ni reculer ni avancer, ayant devant lui à Phu-Lam-Tao 12,000 Pavillons noirs campés à quinze kilomètres de Hong-Hoa et interceptant absolument la ligne de retraite du général Giovaninelli.

Le 4^e bataillon de zouaves, sous les ordres du commandant Simon, a essayé de percer les lignes chinoises et n'y a pas réussi. Cet échec a contraint le général Brière de l'Isle à rappeler le 2^e bataillon de zouaves du commandant Mignot, qui se dirigeait sur Chu au secours du général de Négrier, et à l'envoyer coopérer à l'action qui se développe sur le fleuve Rouge et qui menace Hong-Hoa et Sontay, par conséquent Hanoi, abandonnant à son sort les restes de la brigade de Négrier.

Chronique générale.

La surexcitation de la population parisienne contre Jules Ferry et ses complices est toujours très-vive. Le gouvernement craint des manifestations devant les divers ministères et principalement aux abords de celui des affaires étrangères ; aussi des brigades de gardiens de la paix sont-elles multipliées aux abords des points qui semblent le plus menacés.

Des placards ont été affichés, pendant la nuit, sur certains points de Paris, notamment à Belleville et au quartier Latin.

Ils portent :

« Citoyens,
» La patrie est en danger !
» Descendons tous devant la Chambre des députés ! »

LES MENSONGES DE FERRY

Samedi, l'abject Ferry disait à la Chambre :

« Il est certain, dès à présent, que le général de Négrier a dans la main les forces nécessaires pour tenir à Lang-Son. Il est certain que de ce côté la pleine possession de la frontière tonkinoise nous est acquise et que nous sommes dans la situation la meilleure pour traiter si l'on veut traiter... non-seulement Lang-Son est bien gardé, mais toute la ligne

J'en avais assez lu pour voir que le sens du reste de la lettre concordait avec ce titre de chevalier qu'on me donnait. M. de Montmahé intervint dans la conversation.

— Que veut dire ton étourdie d'amie avec les petits pieds, les petites mains de Fernand ? Voulez-vous conclure qu'il est né dans le palais d'une duchesse ?

— Vous savez bien, mon père, dit M^{lle} Laurence, que M. Fernand est au-dessus des faiblesses de la vanité.

— Sans doute, mais ce n'est pas un motif pour hasarder de ridicules suppositions.

— Je vous assure, dis-je alors, que la condition de mes parents me préoccupe peu ; riches ou pauvres, nobles ou paysans, je ne les aimerai pas moins si j'ai le bonheur de les retrouver.

(A suivre.) Louis COLLAS.

Le cœur du Chinois est une forteresse sans portes pour les étrangers.

Tant plus l'Arabe parle, tant plus il ment.

Faites cuire une tête de Breton tout un carême, elle sera encore dure à Pâques.

L'illusion ouvre les portes du mariage et la déception les referme.

Augusta Courcy.

de Chu à Lang-Son est fortement occupé par nos troupes.

Cet homme, que M. Paul de Cassagnac a si justement appelé le dernier des lâches, est donc aussi le dernier des menteurs.

Nous lisons dans le *Soleil* :

« Ce qui se passe aujourd'hui est moins dangereux, mais plus humiliant que ce qui se passait il y a quinze ans.

» Il y a quinze ans, nous luttons contre une puissance de premier ordre, et comme pour telle. Aujourd'hui, nous avons en face de nous un Etat que nos ministres avaient considéré comme une quantité négligeable.

» Il y a quinze ans, nous étions vaincus par des Européens ; aujourd'hui, nous sommes vaincus par des Asiatiques.

» Il y a quinze ans, nous étions vaincus par des égaux ; aujourd'hui, nous sommes vaincus par des inférieurs.

» Il était réservé à la République de nous infliger cette suprême humiliation. »

EDOUARD HERVE.

LES MINES DE KELUNG.

Encore une mauvaise nouvelle : des renseignements, de source privée, reçus et publiés par la *Ligue*, annoncent que les fameuses mines de Kelung, la plus grosse partie du gage que la presse officieuse nous dépeignait comme si avantageux, — sont dénuées absolument sans valeur.

On a dit qu'elles avaient été noyées. Cela serait peu de chose si on parvenait à les emparer. Mais les Chinois ont procédé à une destruction presque complète.

Voici comment ils s'y sont pris :

Après avoir incendié tout le charbon traité, ils ont fait sauter à la dynamite une partie des galeries.

Ils ont ensuite fait couler dans les fosses une quantité de pétrole qu'ils ont allumé. De là les colonnes de flammes que les navires apercevaient du large.

Quand l'incendie a été éteint, ils ont vu ce qui restait des galeries.

On estime à deux ans ce qu'il faudrait de temps pour remettre en état les mines, avant qu'on pût recommencer utilement l'extraction du charbon qui, d'ailleurs, est d'une qualité très-inférieure.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 mars.
Le public de la Bourse salue le renversement du ministère par une explosion de hausse. A Londres les tendances vont s'améliorant, les Consolidés anglais montent de 11/16 à 97 48/16.

Nos rentes sont les premières à profiter de la prise, elles progressent : le 3 0/0 à 78.20, l'amortissable à 80.55, le 4 1/2 à 108.25.

L'action du Crédit Foncier est en hausse à 410 francs.

Les obligations Foncières et Communales de cette société sont également très-recherchées.

La Banque de Paris monte à 723.

Sur la Banque d'Escompte tout le terrain gagné dans la séance précédente a été regagné, elle a crit à 360 fr.

Les Chemins Méridionaux n'ont pas une bonne tenue à 700 fr.

La Société Générale se négocie également en hausse à 470 fr.

Les titres de l'Est-Algérien se maintiennent à niveau supérieur à celui de la veille.

L'action Panama fait 481 fr. Le Suez progresse à 2,082.

La rente italienne a eu un marché très-actif, s'est avancée à 96.90, en attendant de plus de cours que justifie la bonne situation de l'Italie.

La tenue des Chemins de fer français s'est modifiée ; une reprise accentuée se produit à l'Orléans à 1,360, le Midi à 1,157, le Nord à 1,100.

CHRONIQUE LOCAL

ET DE L'OUEST.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la priorité en faveur de la demande d'un crédit de 200 millions pour le Tonkin.

Pour l'adoption, 449 ; contre, 305.

Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour : M. M. Benoist et Maille.

Ont voté contre : MM. Bury, de Soland, la Bourdonnaye, de Maille, de Tervay.

— Scrutin sur la demande de déclaration d'urgence en faveur des propositions de loi en accusation du ministère, présentées par MM. Delafosse et Laisant.

Pour l'adoption, 152 ; contre, 386.

Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour : M. de Soland, de Maille, de la Bourdonnaye, de Terves.
Ont voté contre : MM. Maille, Benoist, Bury.

ENCORE L'INTERROGATOIRE DE COURTIN.

Courtin a eu la maladresse de nier la visite qu'il a faite à la veuve Suzanne en sortant de la maison centrale de Fontevault. Il était allé trouver cette malheureuse femme, qu'il devait égorger plus tard, et lui avait demandé de le recevoir :

« Va-t'en, scélérat, lui avait répondu la veuve Suzanne; tu viens encore me voler comme il y a deux ans ! »

Courtin nie tout cela. Or, cinq témoins le déclarent sous la foi du serment. L'un d'eux a vu Courtin parlant à la veuve Suzanne et l'appelant sa tante, et, après le départ de Courtin, il a fait des observations à la pauvre vieille en lui disant : « Vous n'êtes guère polie, mère Suzanne; vous n'avez pas bien reçu ce jeune homme ! — Oh ! vous ne le connaissez pas, a-t-elle répondu. C'est un gredin qui sort de prison ! »

Quatre voisins ont appris en outre, par la veuve Suzanne elle-même, cette visite de Courtin.

Une autre charge écrasante vient de s'ajouter à toutes celles qui pèsent déjà sur la tête du jeune récidiviste.

On se rappelle que Courtin, réfugié dans la ferme du sieur Leroux, à Rougé (Loire-Inférieure), avait écrit à son père pour lui demander de l'argent et des papiers et le supplier d'avoir pitié de lui. Cette lettre contenait une phrase qui ne laissait aucun doute sur l'intention qu'avait Courtin de filer en Amérique, dès qu'il le pourrait : « Là-bas, écrivait-il, loin, bien loin, sur l'autre rivage, brille le premier rayon de liberté; mais jusque-là, il faut se soumettre, pleurer et gémir. »

Il avait ignoré jusqu'à présent que le parquet possédait cette lettre. Aussi, lorsqu'il a été interrogé sur ce qu'il comptait faire à Rougé, chez Leroux, il a déclaré qu'il avait l'intention d'y travailler comme domestique pendant un an, c'est-à-dire jusqu'au moment où on l'appellerait pour son service militaire.

— Je croyais, lui dit le juge d'instruction, que vous aviez l'intention de quitter la France.... et d'aller en Amérique....

— Moi, jamais de la vie !

— Cependant vous l'avez dit !

— Ce n'est pas vrai !

— Alors vous l'avez écrit !

Courtin est resté confondu en apercevant sa lettre. Il a gardé le silence un instant en baissant la tête; puis il s'est redressé brusquement, et, invité à entrer dans la voie des aveux :

— Jamais vous ne me ferez avouer à-t-il répondu.

Il a bien fallu cependant s'expliquer sur le sens de cette lettre et sur l'immense phrase : Loin, bien loin, etc.

Courtin, qui a repris son assurance et

affecté un air goguenard, a donné l'explication suivante :

— A Fontevault, un des détenus m'avait appris cette phrase; je l'ai trouvée jolie et, comme elle exprime bien la douleur, je l'ai mise dans ma lettre.

Et le sinistre gredin s'est mis à rire.

Il paraît, du reste, rassuré sur son sort : il est convaincu qu'il sera envoyé à la Nouvelle-Calédonie, à cause de son âge, et cette perspective lui sourit...

Aveux de Courtin.

L'assassin Courtin, écrasé sous le poids des déclarations formelles de plusieurs témoins qui n'ont eu aucune peine à le reconnaître sous le costume de la prison et au milieu d'autres détenus à peu près de son âge où il avait été placé à dessein, s'est enfin décidé à entrer dans la voie des aveux.

Voici comment il a été amené à se départir du système de dénégation dans lequel il s'était enfoncé jusqu'ici.

Douze témoins devaient être confrontés hier avec l'assassin. Le premier était le sabotier de Doué chez qui Courtin avait acheté des galoches et avec qui il avait festoyé une partie de la journée du 21 février. Introduit dans la salle où était enfermé Courtin avec ses co-détenus, le témoin l'a désigné nettement au procureur de la République et au juge d'instruction en s'écriant : Le voilà ! — Ce n'est pas vrai ! dit Courtin, je n'ai jamais vu cet homme !

Le témoin a persisté en donnant des détails qui ne pouvaient laisser aucun doute sur l'exactitude de sa déposition.

Le témoin parti, le procureur de la République a invité Courtin à avouer, lui faisant remarquer qu'il lui était impossible de lutter contre des déclarations si formelles. — Demain, ajoute le procureur, trente témoins vous reconnaîtront comme l'a fait l'homme qui sort d'ici et comme vont le faire tout-à-l'heure les douze autres personnes qui l'accompagnent.

— Non ! s'est écrié Courtin, je n'avouerai jamais ce qui n'est pas !

On introduit alors le deuxième témoin. C'est une femme qui tient à Doué un établissement de perruquier où Courtin est allé se faire raser le jour du crime. Elle reconnaît parfaitement Courtin qui nie toujours.

Le témoin se retire; on donne l'ordre d'en introduire un troisième. Courtin reste un instant la tête baissée, puis, se tournant vers M. Chancel : « Monsieur le juge, dit-il d'un ton piteux, c'est inutile de faire appeler d'autres témoins. » Le juge d'instruction, qui ne s'attendait guère à un pareil langage, a été très-surpris d'un changement aussi subit et a demandé à Courtin s'il se trouvait malade comme l'autre jour. — « Non, monsieur le juge, répondit Courtin, mais j'avoue... c'est moi qui ai commis le crime. »

Après avoir consigné cette grave déclaration, M. Chancel a invité Courtin à raconter les péripéties du drame, ce que l'assassin a fait d'assez bonne grâce, avec quelques variantes dont le but évident est de se ménager le bénéfice des circonstances atténuantes. Il a prétendu être allé le 21 février chez la

veuve Suzanne au moment où celle-ci venait de s'habiller. Dès qu'elle l'aurait aperçu, elle aurait fait mine de le chasser en lui disant : « Va-t'en, scélérat ! » et elle l'aurait menacé avec une fourche. Courtin se serait alors emparé de la fourche dont il aurait tourné les dents du côté de la pauvre vieille femme qu'il aurait ainsi fait reculer dans la cave jusqu'à l'endroit où elle serait tombée sur un tas de bois. C'est à ce moment qu'il l'aurait frappée d'abord avec le manche de la fourche, puis avec la serpe, de l'horrible façon que l'on connaît. L'enquête et la reconstitution du drame sur les lieux feront connaître si cette version est exacte; nous avons lieu de croire qu'elle ne l'est pas de tout point. Les confrontations sur le théâtre du crime auront lieu un des jours de cette semaine.

M. le docteur Pelon, que ses études spéciales avaient tout naturellement désigné pour cette expérience, a procédé à l'examen micrographique des taches de sang observées sur les vieilles bottes que Courtin avait abandonnées chez le sabotier de Doué. C'est du sang humain et qui présente exactement le même aspect au micrographe que celui trouvé dans le baquet où a été égorgée la veuve Suzanne. L'importance de cette curieuse expérience va être considérablement diminuée par suite des aveux de l'assassin; mais on comprend quelle écrasante preuve elle eût constituée contre lui s'il avait persisté dans son système de dénégation.

TONNELIERS, A VOS PIÈCES !

Une prédiction de bonne augure, qui remonte au siècle dernier :

« Il est généralement reconnu que si deux pleines lunes se rencontrent dans le même mois, on peut compter faire dans l'année une grande quantité de vin. L'abondance du raisin est telle que les vignes peuvent à peine le porter; la qualité ne laissera rien à désirer et les vigneron ne sauront où le loger. »

Cette rencontre des deux pleines lunes dans le même mois, qui ne s'est pas produite depuis cent cinquante-six ans, a eu lieu dans le mois de mars dernier. En effet, la lune était dans son plein le 4^r et elle l'était encore le 30.

Propriétaires, préparez vos tonneaux et emplissez-les d'espérance, en attendant que l'automne les remplisse d'un liquide généreux.

Tonneliers, à vos pièces !

Le tirage de la Loterie de l'orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 9 avril, à 4 heures de l'après-midi.

Les lots sont exposés dans une salle de l'orphelinat, à la vue de toutes les personnes qui désirent les visiter, et les dames religieuses recevront avec reconnaissance ceux qu'on voudra bien leur offrir.

Nous recommandons, en ce moment où les légumes frais sont si chers, les excellentes conserves au naturel vendues à l'ÉPI-

CERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, et tout particulièrement ses petits pois et haricots verts à 95 c. la boîte de 4 litre pouvant être servis à six personnes.

Un tisseur de Saint-Pierre-les-Elbauf, M. Henri G..., écrivait le 21 novembre 1884 à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : « Ayant fait part à plusieurs de mes amis de la guérison que j'ai obtenue par vos Pilules Suisses, ceux-ci en ayant du reste été témoins, je viens vous en demander quatre boîtes à 1 fr. 50 pour les leur faire parvenir. Je suis certain d'avance qu'ils en obtiendront un grand soulagement. » En achetant les Pilules Suisses, exiger les marques distinctives qui sont le nom du fabricant A. Hertzog, sur la bande, et le timbre du gouvernement français sur l'étiquette.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr. Un numéro : 10 cent.

SOMMAIRE DU N° D'AVRIL. — Travaux agricoles et pronostics du temps. Prenez garde au soleil d'avril. Avrit et le vieillard. Le Poisson d'avril. Légende d'un œuf de Pâques. Le général Brière de l'Isle. Pourquoi le curé de B. est décoré. La mutilée de Gravelotte. Gordon-Pacha. Le dimanche du Breton, etc.

ILLUSTRATION. — Deux portraits : Le général Brière de l'Isle et Gordon-Pacha. Six gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel AL-CYONI, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Jeudi 9 Avril 1885

SOUSSION

UN MILLION D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

DE 500 3 0/0

AVEC LOTS

Remboursables en 95 ans.

Prix d'émission : 435 Fr.

Payables : 20 fr. en souscrivant, le 9 avril 1885.
20 — à la délivrance des titres, du 1^{er} au 15 juin 1885.
50 — du 15 au 30 novembre 1885.
50 — du 15 au 31 mai 1886.
50 — du 15 au 30 novembre 1886.
50 — du 15 au 31 mai 1887.
50 — du 15 au 30 novembre 1887.
75 — du 15 au 31 mai 1888.
70 — du 15 au 30 septembre 1888.

Total 435 fr. sans faculté d'anticipation.

LOTS :

1,200,000 francs par an. 6 tirages : les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre et 5 novembre. A chaque tirage :
1 obligation remboursable par 100,000 fr.
1 — — — — — 25,000 fr.
6 — — — — — remboursables par
5,000 francs, soit..... 30,000 fr.
45 obligations remboursables par
1,000 francs, soit..... 45,000 fr.
33 lots par tirage pour..... 200,000 fr.

Le premier tirage aura lieu le 5 juillet prochain.

quelque méfait commis : un vol, un incendie, un meurtre, et le crime coïncidant avec le moment de leur séjour, le bon sens public ne va point chercher le coupable autre part que dans leurs rangs.

Donc, toute une caravane de bohémiens venait d'arrêter ses trois voitures sordides sur le bord de la route de Bourges à Saint-Amand, à quelques pas du petit village de Jariote. Une heure après, une nichée de gamins et de fillettes, de cinq à douze ans, parcouraient pieds nus les rues du village et offraient les uns des boîtes en paille, les autres des boutons de verre attachés sur cartons, ou plutôt demandaient l'aumône de cette façon à peine déguisée. — A l'autre extrémité du village, de jeunes femmes, jolies à croquer, mais en loques et d'une saleté révoltante, entraient dans les maisons des paysans, exigeaient des casseroles à rétamers, allant effrontément d'un meuble à l'autre, examinant tout l'intérieur du lieu et forçant presque les habitants à leur donner de la besogne; quant aux bohémiens, ils parcouraient déjà les fermes voisines, réclamant impérieusement du pain, des fruits et de l'avoine pour leurs chevaux.

En passant près de l'église, l'un des bohémiens poussa du coude son camarade.

— Entre-tu, Rupert, fit-il, avec un clignement d'yeux significatif ?

— Entrons, répéta laconiquement celui-ci.

Les deux tziganes pénétrèrent dans l'humble temple et passèrent en revue les richesses artistiques qu'il pouvait contenir.

— Mauvais tableaux, dit Max.

— Ce Saint-Etienne a quelque valeur, répartit Rupert.

— Cette lampe est d'une forme assez heureuse; puis il y a toujours le contenu du tabernacle.

Tout en parlant, les deux malfaiteurs passaient l'inspection de chaque objet décoratif; ils causaient presque à voix haute, l'église à cette heure de la journée étant ordinairement déserte; par extraordinaire, une enfant d'une dizaine d'années environ, la fille du sonneur, envoyée par son père pour chercher sa tabatière qu'il avait oubliée sur un banc, le matin même, se trouvait dans un coin de l'église; en voyant entrer les bohémiens, elle s'était blottie derrière la pierre massive sur laquelle reposait la cuvette de cuivre argenté dans laquelle on baptisait les jeunes citoyens de Jariote à leur entrée dans le monde, et elle avait tout entendu.

— Sera-ce pour ce soir ? dit Rupert au moment de sortir.

— Demain seulement, répondit son compagnon; on peut remarquer que nous sortons de cette bi-choque et demain matin la rumeur publique nous accuserait; de plus, nous serions trop près encore du village pour ne pas être exposés à y revenir garrotés.

La fille du sonneur, toujours cachée, se montra enfin; elle n'en pouvait plus douter, un sacrilège se préparait; la pauvre église était sur le point d'être dévalisée par ces maudits vagabonds. Avec une énergie qu'on n'eût pas soupçonnée en elle, la jeune fille courut jusqu'à la maison paternelle; son père arrachait un plant d'oignons dans le petit jardin qui y attenait.

— Et ma tabatière ? demanda le père Samson.

— La voilà. Vieus dans ta chambre, j'ai à te parler.

— Ah ! mon Dieu, comme tu as l'air effaré !

— Viens, te dis-je, c'est sérieux.

Le vieux sonneur suivit sa fille dans la petite pièce qui donnait sur le jardin.

— Eh bien, parle, je t'écoute.

— On s'apprête à voler l'église.

— Voler mon église, s'écria le paysan.

— Demain, pendant la nuit.

— Tu tombes folle, Julie ?

— Je te dis que c'est sûr, elle sera volée.

— Bah ! ça n'a pas le sens commun.

— Tu ne me crois pas ?

— Non.

— Eh bien, je vais de ce pas chez M. le curé; il me croira, lui.

— Mais, voyons, qui l'a mis cette sornette en tête ?

— J'ai entendu les voleurs le décider, tout à l'heure.

— Ce sont ? ...

— Les bohémiens qui sont arrivés ici dans la matinée.

— Ah ! brigands, murmura le sonneur en frappant du pied avec colère, essayez un peu, et vous vous en souviendrez.

(A suivre.)

SOPHONYME LOUDIER.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE TOCSIN

Par une belle après-midi ensoleillée de septembre dernier, toute une tribu de bohémiens venait de s'installer sur la grande route de Bourges à Saint-Amand.

Ils étaient bien vingt, hommes, femmes et enfants, sales, déguenillés, l'aspect repoussant, et parlant un affreux jargon qui n'avait rien d'une langue civilisée.

D'où venaient-ils ? tout le monde l'ignorait; où allaient-ils ? eux-mêmes n'en savaient rien; devant eux, toujours vers l'horizon, s'arrêtant quand ils le jugeaient à propos, et reprenant leur course vagabonde à toute heure du jour et de la nuit.

L'Égypte eut ses dix plaies autrefois; je ne sais combien nous en comptons aujourd'hui; mais une des plus cuisantes, certainement, est l'invasion préméditée, incessante, du sol français, par ces nuées de nomades, promenant leur progéniture du nord au sud et de l'orient au couchant. De quoi vivent-ils ? — Que font-ils ? — Bien malin qui a vu leur patente et peut leur assigner un métier défini.

Leur arrivée dans un village y jette l'épouvante, car, lorsqu'ils sont partis, on remarque toujours

Les obligations sorties aux tirages, soit avec des lots, soit au pair, seront payables le 1^{er} du mois qui suivra le tirage: elles n'auront pas droit au prorata du coupon du semestre courant.

Les versements non effectués à l'échéance sont passibles d'un intérêt de 5/0 et les titres en retard sont déchu du droit aux primes et lots.

La répartition sera faite du 1^{er} au 15 juin 1885. La souscription sera ouverte le jeudi 9 avril,

A PARIS :

- Au **Crédit Foncier de France**, rue des Capucines, 19;
- Au **Comptoir d'Escompte de Paris**, rue Bergère, 14;
- A la **Banque de Paris et des Pays-Bas**, rue d'Antin, 3;
- A la **Société Générale**, rue de Provence, 34, et dans ses bureaux de quartier;
- Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;
- Au **Crédit industriel et commercial**, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;
- A la **Société de Dépôts et Comptes courants**, place de l'Opéra, 2;
- A la **Banque d'Escompte de Paris**, place Ventadour;
- Au **Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**, 8, place Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bône;
- A la **Compagnie Foncière de France**, rue Saïat-Honoré, 366.
- A la **Banque Parisienne**, rue Chauchat, 7;
- A la **Banque Franco-Egyptienne**, boulevard Haussmann, 32.
- A la **Compagnie Algérienne**, rue des Capucines, 11.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez **MM. les Trésoriers Généraux**;
 Chez **MM. les Receveurs particuliers des finances**,
 Dans les **Agences et Succursales des Sociétés** ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER :

Dans les **Agences et Succursales des mêmes Sociétés**.

La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant au **Crédit Foncier** sous pli recommandé 20 francs par obligation demandée.

Toutefois, les souscriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

ÉMISSION

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

On peut souscrire dès à présent.

Il suffit d'envoyer 20 francs par obligation souscrite à la

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE et de CRÉDIT, 116, place Lafayette, 116, à Paris.

SOUSCRIPTION

A 1,000,000 D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

On souscrit dès à présent, sans frais, à l'Agence de la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**, à SAUMUR, 19, rue du Marché-Noir.

La 27^e série de **L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE** vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y achève l'étude précédemment commencée sur le Schleswig-Holstein.

Outre une carte de la baie de Kiel avec les forts et batteries de Friedrichsort, quatre gravures ornent le texte. Ce sont des vues du port de Kiel, de la Cathédrale de Schleswig, de Rendsbourg et d'Altona.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 28 mars 1885.

- Chronique parisienne*, par A. de Bonviller.
- Une famille pauvre (suite et fin)*, par Xavier Marmier.
- Roquefort*, 2 gravures, par Paul Perret.
- Les Russes dans l'Asie centrale*, par Fernand Hue.
- L'électricité dynamique*, 9 gravures, par J. Lebreton.
- Chronique théâtrale*, par La Framboisière.
- Sphinxiana*.

Abonnement: Un an, 14 fr.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GROFROY.

Sommaire du n^o 222 (samedi 28 mars 1885)

Courrier des enfants: le mouvement perpétuel, par A. Brébion. — La fille du Pêcheur, par V.

Vattier d'Amboise: — La légende de sainte Cécile, par la baronne d'Eglinoy. — Notre conte de des-in, par P. Sellier. — Les nids: l'aigle, par Bryam. — Fénelon, par Th. Brismontier. — La Violette, par M. Melchior. — Le mieux pour, par Mélanie Bourotte. — Heures de loisir, par P. Étienne.

Couverture. — Annonces. — Résultat du concours de février 1885.

ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr.; six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saïnt-Pères, Paris.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE**, l'**Appauvrissement** ou l'**Altération** du **SANG**. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez **FERRÉ**, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Grand Théâtre d'Angers.

Mercredi 1^{er} avril, à 8 heures du soir.

CONCERT ANNUEL donné au bénéfice du Dispensaire des Sociétés de secours mutuels d'Angers, avec le bienveillant concours de M^{lle} Dorlan, Marie Soll, M^{lle} Neveu, Dechesne, Jazon, Weber, Gorin, Thibaud et Meiners, la Société Sainte-Cécile, la Musique Municipale et la Fanfare de M. le marquis de Foucault.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSTEAUX, ALFRED.

Par son jugement en date du 30 mars 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Roustaux, Alfred, négociant en vins à Saint-Cyr-en-Bourg, M. Louis Bonneau, ancien greffier, et Ludovic Proust, expert-comptable, avec faculté de s'adjoindre M. Brunet, du Vaudelnay, pour la vente des vins seulement.

(311) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SERISIER, LUDOVIC.

Les créanciers de la faillite du sieur Serisier, Ludovic, marchand mercier à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mardi 14 avril 1885, à 1 heure du soir, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.

(312) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, place de la Bilange.

A VENDRE La Pelouse

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
 Rue du Château de Launay, commune de Villeberrier,
 Avec JARDIN de 93 ares, cour, écurie et remise.
 Jouissance de suite.
 S'adresser à M^e AUBOYER. (226)

A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n^o 2;
 Remise et écurie.
 S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

Étude de M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire,
 Avec JARDINS et SERVITUDES, à deux kilomètres de Saumur.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
 En totalité ou par parties,
MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,
 Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.
 S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER MAISON

Située au bourg d'Allonnes,
 Pouvant servir de maison de campagne; cour, jardin, servitudes.
 S'adresser à M. Mathurin MOREAU, à Allonnes.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.
 S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

VICHY

Administration — Paris, 3, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Bouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
 Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
 Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

M. VERNERY

Opticien

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M., mes salutations les plus respectueuses.
 VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend. Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longue-vues, etc.
 On fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE

HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 8 jours seulement. (295)

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.
 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERAUD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biborons d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MARS 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 %	77	78 25	Est	780	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518	518
3 % amortissable.	79 50	80 60	Paris-Lyon-Méditerranée.	1240	1270	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507 50	503	Est	363	367
3 %			Midi	1150	1160	— 1865, 4 %	515		Midi	378	377
4 1/2 % (nouveau)	102	103 25	Nord	1602 50	1627 50	— 1869, 3 %	404	404 50	Nord	378 50	384
4 1/2 % (nouveau)	107 40	108 25	Orléans	1260	1265	— 1871, 3 %	395	394	Orléans		378
Obligations du Trésor.	505	507	Ouest	800	800	— 1875, 4 %	517 50	517 50	Ouest	375	375 50
Banque de France.	5100	5150	Compagnie parisienne du Gaz.	1550	1672 50	— 1876, 4 %	517 50	518 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	373	375
Société Générale.	463	470	Canal de Suez.	1980	2080				Paris-Bourbonnais	372	372
Comptoir d'escompte.	972 50	985	C. gén. Transatlantique.	485	490	Bons de liquid. Ville de Paris.	528 50	530	Paris-Lyon-Méditerranée.	373	375
Crédit Lyonnais.	520	525				Obligations communales 1879.	445	450	Paris-Bourbonnais	372	372
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1300	1340				Obligat. foncières 1879 3 %	447	449 50	Canal de Suez.	377 50	378
Crédit mobilier.	245	260				Obligat. foncières 1883 3 %	355	356 50			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.